



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00

F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

**ESPACE INTERCOMMUNAL DES RIVES DE L'ANTONNIERE
E.I.R.A.**

Centre social François Rabelais
Rue des Jonquilles
72650 LA MILESSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

**ESPACE INTERCOMMUNAL DES RIVES DE L'ANTONNIERE
E.I.R.A.**

Centre social François Rabelais
Rue des Jonquilles
72650 LA MILESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ESPACE INTERCOMMUNAL DES RIVES DE L'ANTONNIERE** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements comptables liés à un changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable lié au nouveau règlement comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

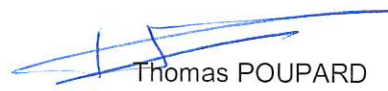
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 14 Mai 2021
Pour le Cabinet SOGEC AUDIT


Thomas POUPARD
Commissaire aux Comptes


Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 10 000€
167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29
RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020

BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 048.09	5 985.72	62.37	1 410.25
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	4 840.85	4 778.48	62.37	1 410.25
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 207.24	1 207.24		
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 466.29	28 193.63	8 272.66	4 628.19
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 466.29	28 193.63	8 272.66	4 628.19
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	42 514.38	34 179.35	8 335.03	6 038.44
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES D'EXPLOITATION	108 449.99		108 449.99	104 665.51
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	48 640.92		48 640.92	55 852.84
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	59 809.07		59 809.07	48 812.67
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	155 741.62		155 741.62	153 522.69
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	604.80		604.80	1 411.20
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	264 796.41		264 796.41	259 599.40
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	307 310.79	34 179.35	273 131.44	265 637.84

BILAN

Passif	31/12/2020	31.12.2019
	Montant	Total
CAPITAL		
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	180 972.41	158 121.61
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	1 258.52	1 258.52
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	16 705.16	22 850.80
SITUATION NETTE (1)	198 936.09	182 230.93
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 210.44	3 036.36
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	1 210.44	3 036.36
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	200 146.53	185 267.29
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	5 208.34	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	5 208.34	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	8 818.00	15 411.00
TOTAL PROVISIONS (4)	8 818.00	15 411.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 722.09	10 452.27
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	49 378.49	49 042.59
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	857.99	5 464.69
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES (5)	58 958.57	64 959.85
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	273 131.44	265 637.84

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 767.50		4 730.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	92 783.94		156 138.63
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		92 783.94	156 138.63
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	353 182.39		344 102.48
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1.20		17.47
DONS MANUELS	1.20		17.47
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		353 183.59	344 119.95
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	28 965.21		15 491.53
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	48 727.41		65 518.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		525 427.65	585 998.11
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	170.86		6 526.42
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		114 177.74	164 542.06
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 372.11		4 147.52
SALAIRES ET TRAITEMENTS	276 779.79		264 931.13
CHARGES SOCIALES	72 729.47		71 340.25
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	4 826.80		2 599.98
DOTATIONS AUX PROVISIONS			2 535.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	45 958.46		45 950.70
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		519 015.23	562 573.06
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		6 412.42	23 425.05

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	215.18		355.74
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		215.18	355.74
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		215.18	355.74
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 500.90		4 955.36
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 916.00		2 741.00
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		12 416.90	7 696.36
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 339.34		8 573.00
SUR OPERATION EN CAPITAL			53.35
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		2 339.34	8 626.35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		10 077.56	-929.99

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		538 059.73	594 050.21
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		521 354.57	571 199.41
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		16 705.16	22 850.80
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			



Espace Intercommunal
des Rives de l'Antonnière

CENTRE SOCIAL DE L'ANTONNIERE

ANNEXE COMPTABLE EXERCICE 2020

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

I. Description de l'objet social, des activités ou missions sociales, des moyens mis en œuvre

Objet social :

Article 5 des statuts : « L'association a pour objet la gestion du Centre Social Intercommunal de l'Antonnière. Son but est de coordonner, soutenir, promouvoir et favoriser le développement et la création de services ou d'activités sociales, familiales, d'éducation populaire, physiques ou socioculturelles en faveur de la population du territoire et en cohérence avec le projet social. »

Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées :

Le SIVOM de l'Antonnière ayant pris la compétence « Animation de la Vie Sociale » et intégré le centre social, ce dernier est à dimension intercommunale.

Depuis 2017, le centre social ne reçoit plus de subvention des communes mais directement du SIVOM. Une convention tripartite a ainsi été signée pour 2019/2022 afin de contractualiser les accords entre l'association EIRA, le SIVOM et la CAF de la Sarthe.

Le centre social dispose des agréments Animation Globale et Coordination et Animation Collective Famille.

Voici les différents services du centre social :

- ✓ **Accueil des habitants :** Le Centre Social Intercommunal assure l'accueil généraliste physique et téléphonique. Sa principale fonction est d'accueillir les habitants, de répondre à leurs demandes et de les orienter. Les habitants sont aussi accompagnés dans la réalisation des démarches administratives, et de plus en plus pour celles qui doivent être faites en ligne.
- ✓ **Ateliers adultes :** Des ateliers pour les adultes se déroulent en autonomie au centre social. Il s'agit d'échanges de savoirs (informatique, patchwork, vannerie, cuisine...)
- ✓ **Secteur enfance :** Un accueil de loisirs sans hébergement accueille les enfants (3-12ans) les mercredis, et toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. L'été des mini camps sont organisés.
- ✓ **Secteur jeunesse :** Un local est dédié aux jeunes de 11 à 18 ans, ouvert les mercredis et samedis ainsi que les petites vacances. Des temps d'accueils libres et des sorties sont proposées. L'été, des projets de séjours sont élaborés avec les jeunes.

Adresser votre correspondance à :

E.I.R.A. - CENTRE SOCIAL FRANÇOIS RABELAIS - rue des Jonquilles - 72650 LA MILESSE

Tél. : 02 43 25 59 56 - Fax : 02 43 25 99 52 - e-mail : accueil@centresocial-eira.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Sarthe sous le n° 4910 – n° de SIRET : 32618420700024 –

Code APE : 9499Z Domiciliation bancaire : CA Chasse Royale LE MANS, compte n° 01194569001.

- ✓ **Secteur familles** : Depuis janvier 2017, le centre social dispose de l'Agrément Collectif Famille. Dans ce cadre, il est proposé aux familles des temps d'échanges entre parents avec intervenants, des sorties en familles, des ateliers parents-enfants.
- ✓ **Prestations extérieures** : Dans le cadre des missions d'accompagnement des associations, le centre social de l'Antonnière réalise des « prestations extérieures », c'est-à-dire que la comptable de l'association réalise des missions pour des associations du territoire qui en ont besoin, refacturées sur la base du coût horaire réel de la comptable et suivant son temps passé au réel.
- ✓ **Animations pour tout public** : Le centre social contribue à l'animation de la vie locale en organisant des manifestations pour tous telles que la bourse aux jouets, aux vêtements, un vide grenier, une guinguette, le téléthon, des trocs plantes, etc...
- ✓ **Accueil des permanences sociales** : Dans ces locaux, le centre social accueille la permanence de l'assistance sociale, de la mission locale et de familles rurales.

Moyens mis en œuvre :

- ✓ Les locaux sont la propriété des communes et mis à disposition du SIVOM de l'Antonnière qui les met à disposition de l'association EIRA. Le coût de cette mise à disposition est calculé et valorisé en charges supplémentaires.
- ✓ Le personnel : L'association EIRA dispose d'une équipe de salariés permanents complétée par du personnel vacataire.

II. Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice 2020

Evènements principaux de l'exercice :

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire et les différents confinements. L'organisation et les activités du centre social ont été impactées à différents niveaux suivant les secteurs.

✓ **Accueil des habitants** : Le Centre Social a réajusté son fonctionnement pour respecter les règles sanitaires et maintenir un accueil des habitants. Afin de respecter les décisions du gouvernement, lors du premier confinement, l'accueil a été maintenu seulement par téléphone. Lors du second confinement, il a été maintenu sur rendez-vous pour l'accueil physique.

✓ **Ateliers adultes** : Les ateliers adultes se sont arrêtés dès le premier confinement. Le public principal accueilli étant à risque, une reprise en septembre avait pu avoir lieu avec un protocole strict mais fut à nouveau arrêté avec le second confinement.

✓ **Secteur enfance** : L'accueil de loisirs a fonctionné normalement jusqu'au 15 mars puis a fermé jusqu'aux vacances d'avril où il a assuré un accueil en urgence pour les familles prioritaires, en collaboration avec le bocage Cénomane et non facturé aux familles en accord avec le SIVOM de l'Antonnière.

L'ALSH a rouvert le mercredi 20 mai 2020 avec une forte baisse du nombre d'enfants et une variation d'une semaine à l'autre. Cet été et le restant de l'année, l'ALSH, habituellement ouvert sur 2 sites a dû ouvrir sur 4 sites afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur. Cela a eu des répercussions sur le coût du service (hausse du nombre d'animateurs, hausse des charges de ménage en produits et personnel, hausse des fournitures d'activités à dupliquer en 4 sites,...). Le tarif facturé aux familles n'a pas changé. Des points de fonctionnement ont changé temporairement comme le fait de devoir inscrire son enfant à la journée complète et non plus en

Adresser votre correspondance à :

E.I.R.A. - CENTRE SOCIAL FRANÇOIS RABELAIS - rue des Jonquilles - 72650 LA MILESSE

Tél. : 02 43 25 59 56 - Fax : 02 43 25 99 52 - e-mail : accueil@centresocial-eira.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Sarthe sous le n° 4910 - n° de SIRET : 32618420700024 - Code APE : 9499Z Domiciliation bancaire : CA Chasse Royale LE MANS, compte n° 01194569001.

de mi-journée et de l'inscrire minimum 3 jours par semaine cet été. Cela a aussi des incidences sur les produits puisqu'un enfant qui venait à la demi-journée avec repas (4h30) payait 10€ dans la tranche moyenne contre 13€ pour une journée complète (8h). Le tarif n'est pas proportionnel au temps passé. De plus, les mini camps ont été annulés. Une journée de camps compte 10h pour un enfant et est facturé entre 15 et 30€ par journée selon le séjour. Ce sont aussi des charges et des produits en moins pour la structure.

Cela participe à expliquer que la baisse des heures réalisées ne soit pas proportionnelle à la baisse des produits.

✓ **Secteur jeunesse** : Le local dédié aux jeunes a dû fermer ses portes à plusieurs reprises dans l'année à la fois pour cause de fermeture liée à la covid mais également pour arrêt maladie de la salariée référente. Elle fut remplacée sur quelques périodes de l'année dont les séjours d'été avec les jeunes qui ont eu un coût plus élevé lié au protocole covid.

✓ **Secteur familles** : Des animations familles ont été proposées en Visio plutôt que sur site. Les activités proposées en Visio n'ont pas été facturées aux familles.

✓ **Animations pour tout public** : Le centre social a été obligé d'annuler la bourse aux jouets, aux vêtements, le vide grenier et les trocs plantes.

Ressources humaines :

En 2020, la direction fut renforcée avec le recrutement de **Mary-Lou MAUDET** en CDD, à 0,50 ETP, du 8 octobre 2019 au 30 juin 2020 en l'absence de Stéphanie VARLET, directrice, pour formation.

Suite à sa formation, **Mme VARLET Stéphanie** a obtenu un Titre RNCP de niveau I le 1^{er} juillet 2020.

Mme POITTEVIN Marie, animatrice jeunesse, recrutée en CDI au 1^{er} janvier 2017 a signé avec l'association EIRA une rupture conventionnelle avec date d'effet au 31/10/2020.

Mme LE GODAIS Camille a été recrutée pour remplacer Mme POITTEVIN le 21/12/2020 comme animatrice jeunesse en CDI à temps plein.

Mme DROUET Bernadette, à 0,86 ETP comptable a pris sa retraite au 31/12/2020.

Mme HAVAS Laurence a été recrutée pour remplacer **Mme DROUET** le 14/12/2020 comme comptable, chargée de ressources humaines en CDI à 0,80 ETP.

De l'activité partielle a été mise en place à des taux différents lors du premier confinement suivant les activités/secteurs des salariés.

Les protocoles « covid » ont été élaborés entre la direction et les membres du CSE et validés par santé au travail. La reprise du travail sur site et à temps complet s'est faite progressivement pour chaque salarié selon ses besoins et ceux du service. Des règles ont été instaurées en télétravail afin de protéger les salariés des risques liés au télétravail (TMS, psychosociaux, isolement).

Informations sur les montants des concours publics et les subventions reçues :

Le centre social bénéficie de deux subventions liées à des agréments avec la CAF de la Sarthe :

- La subvention 2020 pour l'agrément Animation Globale et Coordination est de 68 708,40 euros
- La subvention 2020 pour l'agrément Animation Collective Famille est de 22 987,20 euros

Le SIVOM subventionne le centre social. Le montant de la subvention 2020 est de 198 000 euros.

Adresser votre correspondance à :

E.I.R.A. - CENTRE SOCIAL FRANÇOIS RABELAIS - rue des Jonquilles - 72650 LA MILESSE

Tél. : 02 43 25 59 56 - Fax : 02 43 25 99 52 - e-mail : accueil@centresocial-eira.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Sarthe sous le n° 4910 - n° de SIRET : 32618420700024 -
Code APE : 9499Z Domiciliation bancaire : CA Chasse Royale LE MANS, compte n° 01194569001.

Pour ses actions en direction des parents, le centre social a répondu à l'appel à projet REAAP et a reçu un accord de la CAF de la Sarthe de 1400 euros et du département de la Sarthe de 400 euros.

Pour la guinguette, animation estivale le centre social a répondu à l'appel à projet du canton et a reçu un accord d'un montant de 700 euros.

Une convention a été signée avec le FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) pour le financement du poste de Mr DUPERRAY à hauteur de 7107 euros par an pour la période 2018/2020 pour soutenir la mise en œuvre d'un poste de coordination de projet dans le champ social et de l'éducation populaire.

Le centre social bénéficie de prestation de service en fonction des enfants accueillis dans différentes activités (ALSH, secteur jeune). La CAF a maintenu ses prestations sur certaines périodes de l'année en reprenant les données d'activités 2019 afin de ne pas pénaliser les structures face à des baisses d'activités liées à la COVID (du 16 mars au 31 juillet 2020 et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020). La subvention reçue pour l'ALSH 3/12 ans est de 41 112,37€ et pour l'ALSH ados est de 1 628,86€.

Pour l'accueil d'enfant en situation de handicap à l'accueil de loisirs sans hébergement, le centre social a obtenu une subvention d'un montant de 3 957,80 euros. Cette subvention étant ajustable en fonction des heures réalisées, il est attendu un indu de 816,80 euros.

III. Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables :

Changements comptables liés à un changement de réglementation comptable

Il a été mis en application, à compter du 1er janvier 2020, le nouveau règlement comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018.

Impact sur les comptes

	Au 31/12/19	31/12/2020	ANC 2018-06
Compte ados (autres dettes)	5 208,34	0	Compte 468100
Compte ados (fonds dédiés)		5 208,34	Compte 194000
Totaux	5 208,34	5 208,34	

Adresser votre correspondance à :

E.I.R.A. - CENTRE SOCIAL FRANÇOIS RABELAIS - rue des Jonquilles - 72650 LA MILESE

Tél. : 02 43 25 59 56 - Fax : 02 43 25 99 52 - e-mail : accueil@centresocial-eira.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Sarthe sous le n° 4910 – n° de SIRET : 32618420700024 –

Code APE : 9499Z Domiciliation bancaire : CA Chasse Royale LE MANS, compte n° 01194569001.

Tableau de variation des fonds propres

	Au 31/12/19	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2020
Fonds associatifs sans droits de reprise	158 121,61	22 850,80			180 972,41
Report à nouveau	1 258,52				1 258.52
Excédent de l'exercice	22 850,80	-22 850,80	16 705,16		16 705.16
Situation nette	182 230.93	0	16 705,16		198 936.09
Subventions d'investissement	3 036,36			1 825,92	1 210,44
Provisions réglementées					
Total	185 267,29	0	16 705,16	1 825,92	200 146,53

Tableau de variation des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reclassement	Clôture
Variation des fonds dédiés issus			
Fonds ados (autofinancement projet informatique local)	0	5 208,34	5208,34€
Totaux	0	5208,34€	5208,34€

Informations relatives à l'actif :

1. Immobilisations Incorporelles – Evaluation :

Principalement les logiciels informatiques amortis sur 12 mois.

2. Immobilisations Corporelles :

- Agencement, Installations : L 10 ans
- Matériel de Bureau : L 3 à 5 ans
- Mobilier : L 10 ans
- Matériel d'animation : L 5 à 10 ans.

Adresser votre correspondance à :

E.I.R.A. - CENTRE SOCIAL FRANÇOIS RABELAIS - rue des Jonquilles - 72650 LA MILESSÉ

Tél. : 02 43 25 59 56 - Fax : 02 43 25 99 52 - e-mail : accueil@centresocial-eira.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Sarthe sous le n° 4910 – n° de SIRET : 32618420700024 –

Code APE : 9499Z Domiciliation bancaire : CA Chasse Royale LE MANS, compte n° 01194569001.

Engagements :

Néant.

Rémunération brute des plus hauts cadres dirigeants de l'Association :

L'information n'est pas donnée car cela conduirait à fournir une rémunération individuelle.

Adresser votre correspondance à :

E.I.R.A. - CENTRE SOCIAL FRANÇOIS RABELAIS - rue des Jonquilles - 72650 LA MILESSE

Tél. : 02 43 25 59 56 - Fax : 02 43 25 99 52 - e-mail : accueil@centresocial-eira.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Sarthe sous le n° 4910 – n° de SIRET : 32618420700024 –

Code APE : 9499Z Domiciliation bancaire : CA Chasse Royale LE MANS, compte n° 01194569001.